



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les revenus de 2022

Avis d'impôt établi en 2023

AVIS_IR_RG



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en cliquant ici ou sur impôts.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP NEUILLY-SUR-MARNE
SAID NEUILLY-SUR-MARNE
5 RUE MARTYRS DE LA DEPORTATION
93331 NEUILLY SUR MARNE CEDEX

Vos références

Numéro fiscal (C) : 06 14 269 965 442

Référence de l'avis : 23 93 A255377 04

Adresse d'imposition au 01/01/2023 :

106 AV DU GEN DE GAULLE

93330 NEUILLY SUR MARNE

Numéro FIP : 930 82 81 2730900889 4 A

Numéro de rôle : 011

Date d'établissement : 10/07/2023

Date de mise en recouvrement : 31/07/2023

Identifiant service : 93059

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur [impôts.gouv.fr](#)

Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur [impôts.gouv.fr](#), rubrique Contact et RDV

SIP NEUILLY-SUR-MARNE
SAID NEUILLY-SUR-MARNE
5 RUE MARTYRS DE LA DEPORTATION
IMPOTS BP 80
93331 NEUILLY SUR MARNE CEDEX

Somme qui vous est remboursée

161,00 €

You n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2022.

You serez remboursé par virement le 24/07/2023

sur le compte bancaire suivant :

FR76 4255 9100 000X XXXX XXX4 418

Identifiant de la banque : CCOPFRPPXXX

Emetteur du virement :

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Revenu fiscal de référence :

24 119

Nombre de parts :

2,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2023, de vos revenus 2022. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2022.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impôts.gouv.fr](#).

Avis d'impôt établi en 2023

N°fiscal : 06 14 269 965 442

Déclarant 1 - Nom de naissance : DEVILLE

Impôt sur les revenus de 2022

Feuillet n° : 1 / 2

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
C	T			
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
1				2,00
Détail des revenus				
Salaires.....		Déclar. 1 25208	Enfant(1) 1645	Total
Heures supplémentaires et jours RTT non exonérés.....		0		
Total des salaires et assimilés ²	25208		1645	
Déduction 10% ou frais réels.....	- 2521			
Déduction minimale.....			- 472	
Salaires, pensions, rentes nets.....	22687		1173	23860
Revenu brut global				23860
CSG déductible.....				- 0
Revenu imposable				23860
Revenus au taux forfaitaire.....		Taux	Montant	1
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				
Décote.....				- 254
REDUCTIONS D'IMPOT ¹⁵				
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....		Montant déclaré 1	Montant retenu 1	Montant réduction
Montant de la réduction d'impôt.....				0
Total des réductions d'impôt ²⁰				- 0
Impôt total avant crédits d'impôt				0
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS				
Cotisations syndicales.....		Montant déclaré 120	Montant retenu 120	
Montant du crédit d'impôt calculé.....				- 79
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				- 79
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2022 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2022 dû ⁵³ :				- 79
Retenue à la source prélevée en 2022 par vos verseurs de revenus :				- 82
Solde d'impôt sur les revenus 2022 :				- 161

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2025 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE

161

CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.

Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence²⁵.....

24119

Informations indiquées pour mémoire

RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible¹⁹

1

Revenus exonérés

Heures supplémentaires et jours RTT.....

Déclarés

Déclar. 1

287

Heures supplémentaires et jours RTT.....

Nets

258

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2023, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2024 est de :

Plafond total de 2021.....

Déclar. 1

16253

Enfant(1)

16253

Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....

4052

4052

Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....

+ 4114

+ 4114

Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....

+ 4114

+ 4114

Plafond calculé sur les revenus de 2022.....

+ 4114

+ 4114

Plafond pour les cotisations versées en 2023.....

= 16394

= 16394

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2023

Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou appelez le 0809 401 401

AUTRES INFORMATIONS

Taux marginal d'imposition.....

11,00%

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2022 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.